

## Délibération n°2025-019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 03 mars 2025

Le 03 mars 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 24 février 2025 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

**Présents** : F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE (Adjointe), F. BOULOT (Adjoint), L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, N. MOTARD, E. POUIT.

**Absents excusés** : A. CAVARD (pouvoir à F. DUMAS), F. RIVIER (pouvoir à F. BOULOT).

**Secrétaire de séance** : M-H. DUPUY

#### NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14

Présents : 12

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### OBJET :

**Devis busage fossé - BARNY**

CONSIDERANT la demande d'un administré de busage du fossé se situant le long de la RD135 ;

CONSIDERANT l'impossibilité de le faire en régie via le service technique commun de la CCLNG ;

CONSIDERANT la demande de deux devis auprès d'entreprises locales ;

CONSIDERANT la proposition d'un montant de 5 6858€ TTC, offre la moins disante émanant de l'entreprise BARNY ;

**Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise BARNY pour un montant de 5 658€ TTC.**

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 03 mars 2025  
Pour extrait certifié conforme délibéré le 03 mars 2025

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.